



Dossier suivi par :
Ginette SECOURS
Ginette.secours@claudel.org
Tel : (613) 733 8522 #605

G:\Drive D'équipe\Instances - Séances\Conseil D'établissement\Séance Du 2019-02-11\2010-02-11 Compte Rendu.Docx

COMPTE RENDU
Conseil d'établissement
Lundi 11 février 2019 à 18h00 (centre de connaissance et de culture)

Etaient présents

Nom – Prénom	Qualité	
Membres siégeant avec voix délibérative		
Brigitte Proucelle	Conseiller de coopération et d'action culturelle	Excusée
Philippe Courjault	Proviseur	✓
Pascaline Gausso	Provisseure adjointe	✓
Rachid Salama	Directeur administratif et financier	✓
Stéphane Begnis	Directeur primaire	✓
Stéphanie Galoche	Directrice PVE	✓
Paul Ravenscroft (T)	Représentants des personnels enseignants	✓
François Le Berre (T)		
Myriam Holowka (S)		
Fatmé Daher (S)		
Hervé Daubard (T)		✓
Catherine Mirmiran (T)		✓
Sophie Cathelineau (T)		✓
Maxime Steenkerste (S)		
Thomas Collin-Lange (S)		
Radia Fanous (T)		Représentant des personnels non enseignants
Ginette Secours (S)		



Aline Dimitri (T)	Représentants des parents	✓
Anyès Babillon (T)		✓
Sherine Nahmias (T)		✓
Céline Mavounza (T)		
Anne-Sophie Belzile (S)		✓
Geneviève Bernatchez (S)		
Philippe Ngassam (S)		
Marta Lamosova (S)		
Morgane Lasalle (T)	Représentant des élèves	✓
Mélissa Sum-Wah (T)		✓
Rewan Karam (S)		
Megan Horsthuis (S)		
Membres siégeant avec voix consultative		
Sangita Kamblé	Présidente du conseil d'administration	✓
Marc-Albert Cormier	Conseillers consulaires	
Daniel Brignoli		
Francine Watkins représenté par Yann Alexandre Girard		✓
Kareen Guida		✓

Ordre du jour

1. Points pour décision (vote)

- 1.1. Approbation de l'ordre du jour
- 1.2. Approbation du compte rendu de la séance du 11 décembre 2018 - [Annexe 1](#)
- 1.3. Adoption du calendrier scolaire 2019-2020 – Annexe 1.3 (2 documents)
 - [Calendrier scolaire 2019/2020 – Option 1](#)
 - Deux semaines de congés du 24 février 2020 au 6 mars 2020
 - Une semaine de congés du 27 avril 2020 au 1^{er} mai 2020
 - [Calendrier scolaire 2029/2020 – Option 2](#)
 - Une semaine de congés du 24 au 28 février 2020
 - Deux semaines de congés du 13 au 24 avril 2020



2. Points pour avis (vote)

2.1. Proposition de fermeture des 4 postes de résident suivants :

1^{er} degré

- RE1 3982 – Professeur des écoles
- RE1 1537 – Professeur des écoles
- RE1 841 – Professeur des écoles

2nd degré

- RE2 9253 - Lettres

3. Points pour information

- 3.1. Prévision d'effectifs et de structure – Rentrée 2019 – Annexe 3.1
- 3.2. Présentation de la mise en œuvre du Baccalauréat 2021 – [Annexe 3.2](#)
- 3.3. Point sur l'avancement du Projet d'établissement
- 3.4. Mission EEMCP2 au lycée jusqu'en juin 2019

4. Questions diverses

Le proviseur constate que 17 personnes sont présentes (14 votants). Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte à 18 h 00.

Le chef d'établissement souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres.

Le secrétariat de séance est confié à Mme Gaussot, proviseure adjointe et le secrétariat adjoint à Mme Sherine Nahmias représentante des parents.

Le compte-rendu de séance sera transmis au secrétaire-adjoint pour relecture et correction, avant diffusion pour information. La validation de ce compte-rendu interviendra au début de la prochaine séance.

18 h 04 : Arrivée de deux nouveaux membres, ce qui porte à 19 le nombre de personnes présentes et 16 le nombre de votants.

Monsieur Courjault précise les raisons qui ont présidé à la programmation avancée de ce conseil d'établissement, initialement prévu le 19 février : le comité technique de l'agence se réunit le 13 février pour statuer sur la carte des emplois. Pour une parfaite information de la communauté éducative, le conseil d'établissement doit donc se réunir avant ce comité technique.

Un représentant des personnels remarque que les textes prévoient normalement un délai de 10 jours entre le conseil d'établissement et le comité technique de l'AEFE. Monsieur Courjault répond qu'il n'a pas connaissance de ce texte et que l'agence n'a pas émis de réserve particulière par rapport à ce calendrier, dont elle est bien sûr informée.



POINTS POUR DÉCISION (VOTE)

1.1. Adoption de l'ordre du jour

Le proviseur lit l'ordre du jour et indique n'avoir reçu aucune demande de modification.

En outre, des questions diverses ont été reçues des représentants des personnels.

Pour :	16	Contre :	0	Abstentions :	0
Décision : L'ordre du jour est adopté.					

A 18 h 06, arrivée d'une représentante des parents d'élèves. Le nombre de votants passe donc à 17.

1.2 Approbation du compte rendu de la séance du 11 décembre 2018 - [Annexe 1](#)

Mme Belzile souhaite apporter la modification suivante : elle est représentante titulaire des parents d'élèves et non suppléante. Elle était bien présente à la précédente réunion du conseil d'établissement. Monsieur Courjault confirme que la correction sera effectuée.

Le proviseur remercie les secrétaires pour leur efficacité dans la rédaction du compte rendu de la séance du 11 décembre et propose de l'adopter :

Pour :	17	Contre :	0	Abstentions :	0
Décision : Le compte rendu de la séance du 11 décembre 2018 est adopté.					

1.3 Adoption du calendrier scolaire 2019-2020 – [Annexe 1.3 \(2 documents\)](#)

Le proviseur présente les deux propositions de calendrier scolaire pour l'année 2019/2020 élaborées à partir :

- De la [circulaire 1314 du 20 juillet 2018](#) relative à l'organisation du temps scolaire ;
- Des statuts des personnels en contrat local qui fixe à 174 le nombre de journées de classe
- Des calendriers en vigueur en Ontario l'année prochaine

Les deux calendriers proposés :

- S'étalent sur 36 semaines de cours et 173 jours de classe. Proposer 174 jours de travail, compte tenu de l'agencement du calendrier, implique de déborder en fin d'année sur une journée (lundi 24 juin), ce qui paraît peu profitable, compte tenu du contexte local (Fête du Québec)
- Proposent 908,25 heures de cours sur l'année (en référence au primaire) sur la base de 5, 25 par jour sur 173 jours. Le nombre de jours de classe doit être compris entre 864 et 936 h annuelles. Ces chiffres sont calculés de la manière suivante :



- la règle est de 180 jours de classe par an avec deux bornes : une borne inférieure correspondant à 24 h hebdomadaires ($180 \times 24 \div 5 = 864$) et une borne supérieure à 26 h pour les classes bénéficiant de 2 h dérogatoires en langues étrangères ($180 \times 26 \div 5 = 936$)
 - Les 173 jours effectifs de classe correspondent à 178 jours dont 5 jours fériés
- Prévoient deux journées de pré-rentrée pour permettre une meilleure concertation entre les équipes.

Une discussion s'engage entre les membres.

Un parent propose de faire rentrer les élèves dès le vendredi 30 août afin de gagner un jour supplémentaire de classe et aboutir aux 174 jours de classe habituellement programmés.

Une autre possibilité serait de faire rentrer les élèves jeudi 5 septembre, avec une pré-rentrée le mardi 3 et mercredi 4 septembre. Les jours seraient récupérés en fin d'année, en déplaçant de plusieurs jours la sortie des classes.

Des réserves sont émises par des parents et des enseignants, toujours en lien avec la fête de la Saint-Jean (Fête du Québec). Monsieur Courjault rappelle que cette fête ne correspond pas à un jour férié pour l'établissement.

Une représentant des enseignants indique qu'il serait souhaitable, si un jour férié devait être ajouté, de tenir compte de la fête de la famille, très suivie en Ontario.

Monsieur Courjault répond que ce n'est pas à l'ordre du jour. Cette fête n'a jamais été prévue dans la convention collective. Un représentant des enseignants souligne que cette fête entraîne de nombreuses absences au Primaire.

Les membres du CE reconnaissent la difficulté à proposer une formule parfaite. Les contraintes liées aux contrats et aux examens sont en effet très prégnantes.

La différence entre les deux calendriers porte exclusivement sur la répartition des congés de février/mars et d'avril. Le principal motif pour placer deux semaines de congés en février/mars étant que la période hivernale est fatigante et nécessite une période de repos plus longue pour aborder sereinement la dernière partie de l'année.

La version 1 est donc l'application en 2019/2020 du calendrier 2018/2019.

Une représentant des parents regrette que ces derniers n'aient pu être consultés en amont sur ces propositions. Certains ont manifesté l'année passée un profond mécontentement à l'égard des décisions prises lors du CE et les représentants s'étaient engagés cette année à sonder préalablement les parents sur le sujet.

Monsieur Courjault regrette effectivement un problème de communication lié à l'envoi d'un message aux parents pendant une période où la direction était absente de l'établissement.

Une représentant des parents souhaiterait connaître l'impact réel du changement de calendrier en vigueur cette année sur les élèves : est-ce que le fait d'ajouter une semaine en février a des incidences réellement positives sur le climat scolaire et le bien-être des élèves ?



La proviseure adjointe répond qu'il est difficile de mesurer cet impact alors que les congés de février n'ont pas encore eu lieu. Cependant, le constat quotidien fait état d'une fatigue déjà importante des élèves en ce début février. Une pause de 15 jours en plein hiver ne peut être que bénéfique pour aborder la suite de l'année.

Une représentant des enseignants indique que, finalement, beaucoup de parents regrettent le poids des congés dans le calendrier et les contraintes organisationnelles de garde, pour les plus jeunes enfants, qu'il occasionne.

L'idée d'une troisième proposition (prévoyant une rentrée des élèves le 5 septembre, deux semaines de congés en février, deux semaines en avril et une fin des cours reculée) est évoquée.

La proviseure-adjointe indique que cette suggestion revient à supprimer pour les classes à examens une semaine entière de cours, non rattrapable en fin d'année, puisque les examens en Amérique du Nord sont programmés dès le 20 mai (début juin pour les 3^{ème}).

Les échanges aboutissent au principe selon lequel la marge de manœuvre est tenue, l'enjeu essentiel du calendrier portant sur la répartition des congés entre février et avril.

Le proviseur propose finalement de renvoyer très rapidement une proposition aux parents et de différer le vote de quelques jours, de façon à ce qu'une consultation puisse être organisée.

Un vote électronique a été organisé jusqu'au 15 février à 16h00. Les résultats ci-dessous sont ceux du scrutin après consultation des parents et des personnels par leurs représentants.

- Nombre de votes enregistrés : 14 (13 en ligne et un envoi par courriel)
- Un vote arrivé par courriel après 16h00 n'a pas été pris en compte.
- Nombre de voix exprimées en faveur de l'option 1 (2 semaines de congés en février et une en avril) : 8 (57 %)
- Nombre de voix exprimées en faveur de l'option 2 (1 semaine de congés en février et deux en avril) : 6 (43 %)

Pour :	8	Contre :	6	Abstentions :	3
Décision :	La version 1 du calendrier scolaire 2019/2020 est adoptée.				

2. POINTS PRÉSENTÉS POUR AVIS (VOTE)

2.1. Proposition de fermeture des 4 postes de résident

L'AEFE doit supprimer 165 postes de résidents dans le cadre des engagements pris à la fois pour réduire les dépenses de l'agence (100 postes) et permettre le redéploiement de postes à l'intérieur du réseau (environ 70 postes) pour compenser le déséquilibre qui existe entre certaines zones ou certains pays.



Le directeur de l'Agence s'était engagé à ne pas supprimer de postes qui aurait des conséquences personnelles et privilégier les suppressions de postes vacants.

Le lycée présente aujourd'hui 8 postes vacants :

- 4 postes de professeurs des écoles
- 4 postes dans le secondaire (2 en lettres, SPC et maths)

La situation du lycée en termes d'encadrement est plutôt favorable, la quasi-totalité des enseignants étant titulaires.

Par ailleurs, avec des effectifs en baisse depuis deux ans, il apparaît logique de redéployer des moyens dans d'autres régions du réseau.

Enfin, les établissements canadiens sont évidemment sollicités pour contribuer à cet effort bien qu'il y ait environ mille détachés au sein de la zone, seuls les quatre établissements conventionnés du Canada accueillent des personnels résidents.

Problème de l'encadrement dans certaines zones.

La direction du lycée, en accord avec l'Agence et après discussion avec les représentants des personnels au conseil d'établissement, propose la suppression de 4 postes :

- 3 postes de professeurs des écoles, dont deux seraient transformés en contrat local pour un coût de 40,000\$
- 1 poste en lettres qui rendait les répartitions de services difficiles.

Cette proposition a pour but de maintenir un recrutement sur 4 postes qui permet de recueillir des candidatures en nombre et en qualité suffisantes, en particulier dans des disciplines où il n'existe pas de vivier.

Une discussion s'engage :

Une représentante des enseignants demande si d'autres suppressions de postes sont prévues dans les établissements conventionnés de la zone.

Le proviseur répond que tous les établissements contribuent à l'effort budgétaire. A titre d'exemple, cinq postes vacants sur cinq sont supprimés au Collège International Marie de France.

En dépit de ces suppressions, il rappelle que le lycée demeure très soutenu par l'agence.

Une représentante des enseignants demande si la transformation de postes de résidents en postes locaux ne va pas faire peser un poids trop important aux finances du lycée et remettre ainsi en question les engagements pris à l'égard des parents concernant les frais de scolarité.

Le directeur administratif et financier répond que la situation est maîtrisée et que les engagements pris seront tenus. Par ailleurs, il souligne que le taux de la participation reversée par le lycée à l'agence sur les rémunérations des résidents, qui avait augmenté l'an dernier, a été rabaissé suite à l'intervention du CA. De ce point de vue, le lycée est gagnant.

Une représentante des enseignants précise qu'il ne s'agit pas ce soir de voter pour ou contre la suppression des postes puisque c'est un élément sur lequel le CE n'a pas de prise. Elle regrette cependant que la suppression de postes de résidents se traduise par la perte de personnels formés au système français, à ses programmes et à ses méthodes. Elle ajoute que la perte de postes de résidents remet en cause la stabilité des équipes.



Le proviseur indique qu'il partage l'analyse qui est faite de la portée du vote mais précise, en transparence, que la direction de l'établissement votera ce soir en faveur de cette suppression. Le réseau AEFÉ est actuellement en croissance, ce qui n'est pas le cas des finances de l'État français. Il précise que les postes supprimés vont pour partie être redéployés dans des régions du monde où il est très difficile de trouver en local des professeurs formés.

A la question d'une représentante des parents qui demande quelles stratégies de compensation vont être mises en place, en terme de qualité d'enseignement, pour pallier ces suppressions, le proviseur répond :

- que le lycée Claudel attire des candidatures de personnels formés, même en contrat local
- que la formation continue des personnels est un levier fort de développement des compétences des professeurs
- qu'une formation initiale est en cours de réflexion sur la zone
- que la question d'une certification pour travailler à l'étranger (détachements directs) est à l'étude en France.

Une représentante des enseignants demande à ce que le vote se fasse à bulletins secrets.

Avant de procéder au dépouillement, une représentante des enseignants souhaite préciser que la position des enseignants est globale et ne repose pas sur une distinction des compétences en fonction des statuts.

Pour :	5	Contre :	8	Abstentions :	4
Décision :	Le conseil d'établissement émet un avis défavorable à la proposition de suppression des postes RE1 3982, RE1 1537 et RE1 841 (Professeurs des écoles) et RE2 9253 (Lettres).				

3. POINTS PRÉSENTÉS POUR INFORMATION

3.1 Effectifs et structure

Le proviseur présente une projection des effectifs possibles à la rentrée prochaine qui tient compte des effectifs actuels et des informations connues des intentions des familles.

La baisse des effectifs à environ 925 élèves est maintenue comme scénario de référence à ce stade des informations connues.

Cette baisse est l'effet conjugué :

- De la montée des cohortes
- Du solde naturel négatif entre les sorties des élèves de Terminale et l'arrivée des nouveaux élèves en PS.

Cela signifie par ailleurs que le scénario suivant est maintenu pour l'instant :

- suppression d'une classe en CP
- montée du double niveau CE1/CE2 en CE2/CM1
- organisation d'un double niveau MS/GS



	AS 2018			AS 2019		
Terminales	67	3	22,3	64	3	21,3
Premières	64	3	21,3	71	3	23,7
Secondes	71	3	23,7	69	3	23,0
Total lycée	202	9	22,4	204	9	22,7
3e	69	3	23	68	3	22,7
4e	68	3	22,7	80	3	26,7
5e	80	3	26,7	77	3	25,7
6e	74	3	24,7	84	3	28,0
Collège	291	12	24,3	309	12	25,8
CM2	84	3	28	74	3	24,7
CM1	73	3	24,3	65	2,5	26,0
CE2	64	2,5	25,6	60	2,5	24,0
CE1	58	2,5	23,2	60	3	20,0
CP	57	3	19	41	2	20,5
Élémentaire	336	14	24	300	13	23,1
M5	37	2	18,5	57	2,5	22,8
M4	49	2	24,5	32	1,5	21,3
M3	24	1	24	24	1	24,0
Maternelles	110	5	22	113	5	22,6
Primaire	446	19	23,5	413	18	22,9
Total établissement	939	40	23,5	926	39	23,7

A la question de la représentante des personnels de soutien sur le calendrier de la campagne des réinscriptions, il est répondu que les opérations débiteront mi-mars. A ce stade et compte tenu de l'expérience acquise, seule la moitié des intentions d'inscriptions est prise en compte. Il est à noter que la connaissance précise des décisions d'inscription est de plus en plus tardive.

Concernant les départs habituels constatés entre la 4^{ème} et la 3^{ème}, il est indiqué que l'établissement n'a pas d'informations particulières pour cette année et que cette tendance n'est pas confirmée.

Une représentante des parents d'élèves demande si les élèves qui échouent au bac se voient proposer une place en Terminale l'année suivante.

La proviseure adjointe répond que c'est une possibilité offerte aux parents mais que les élèves font souvent le choix d'intégrer l'université (le bac français n'est pas une obligation pour intégrer certains programmes).



La situation est heureusement très rare. Les élèves concernés l'an dernier étaient dans des situations très spécifiques.

3.2 Présentation de la mise en œuvre du Baccalauréat 2021 – Annexe 3.2

La réforme du baccalauréat a fait l'objet de deux réunions de présentation aux élèves de seconde (8 janvier 2019) et à leurs parents (15 janvier 2019). Les principes généraux de la réforme, la présentation des spécialités et les modalités de choix des spécialités applicables à la rentrée 2019 pour au lycée Claudel sont publiés sur le site du lycée : <http://www.claudel.org/a-propos-du-lycee/reforme-du-baccalaureat/>

Les textes officiels concernant sections [européennes](#) et [internationales](#) du baccalauréat ont été publiés et font l'objet de discussions avec les équipes dans le cadre du projet d'établissement.

La réponse de la DGESCO à la demande d'ouverture de spécialités au lycée Claudel sera communiquée par le service pédagogique dans la deuxième quinzaine de février.

À la suite des conseils de classes de Seconde, 66 élèves (sur 72) ont émis 4 souhaits pour la rentrée prochaine.

La répartition par profil est la suivante :

Profil	Spécialités impliquées	Garçons	Filles	Total
Lettres	Humanités, littérature et philosophie LLCE HG, sciences politiques et géopolitique CAV	1	2	3
Sciences sociales	SES LLCE HG, sciences politiques et géopolitique		2	2
Sciences sociales et mathématiques	SES Mathématiques HG, sciences politiques et géopolitique	7	3	10
Communication	CAV LLCE NSI	0	0	0
Sciences	Maths SPC SVT NSI	16	25	41
Maths et arts	CAV Mathématiques NSI	1		1
Autres				12

Un travail doit maintenant être entrepris avec les professeurs principaux pour vérifier l'adéquation entre les vœux des élèves et les profils constatés. Attention : au final, ce sont bien les élèves qui choisissent. Le travail de l'établissement est de faire comprendre aux parents que le choix des élèves doit reposer avant tout sur des intérêts réels pour des disciplines.



Un parent demande si les combinaisons proposées vont bien être maintenues. La question des effectifs en Humanités est notamment soulevée.

Le proviseur répond que l'objectif de l'établissement est bien de proposer chaque spécialité. Il ajoute que les choix se feront cependant à moyens constants (11 groupes pour 9 spécialités). Le 4^{ème} vœu formulé par les familles pourrait être une variable d'ajustement (en correspondance avec le profil) si une difficulté se présente dans ce domaine (exemple : si les effectifs en mathématiques nous amènent à questionner l'ouverture d'un troisième groupe se posera la question des choix à opérer pour tenir l'objectif du maintien des moyens).

La représentante des personnels de soutien demande si la réforme a été présentée aux universités.

Le proviseur répond que les attachés de coopération universitaire, dans les ambassades, ont pour mission la valorisation du baccalauréat français. Il ajoute que l'établissement doit également avoir une action volontariste dans ce domaine.

Une représentante des enseignants souligne l'importance du rôle des parents dans les choix des élèves et la nécessité pour eux de bien s'approprier les enjeux.

Le rôle important de la conseillère d'orientation est souligné. Sur ce sujet, le proviseur annonce le départ de Mme Vezina à compter du 22 février.

Une représentante des enseignants demande quelles mentions apparaîtront désormais sur les diplômes du baccalauréat, suite à la disparition des filières.

Le proviseur répond que seules les mentions relatives aux dispositifs linguistiques (DNL, section internationale...) seront apparentes sur les diplômes.

3.3 Point sur l'avancement du projet d'établissement

Le proviseur rappelle que le projet d'établissement est l'un des points essentiels sur lequel portera la mission de renouvellement de l'homologation qui sera conduite l'année prochaine (homologation renouvelée tous les 5 ans). Deux autres questions seront centrales :

- La gouvernance et le fonctionnement des instances
- Les modalités de mise en œuvre des enseignements

Les échanges autour du projet d'établissement sont nombreux et un calendrier des réunions est d'ores et déjà à l'œuvre depuis la rentrée des congés de Noël :

- 5 octobre Journée pédagogique avec l'ensemble des personnels
- 6 novembre Conseil pédagogique
- 28 novembre Conseil des maîtres
- 11 décembre Point d'étape au conseil d'établissement
- 13 décembre Présentation aux parents d'élèves de l'APELC
- 19 décembre Présentation au conseil d'administration

Calendrier des réunions programmées autour du projet d'établissement (2^{ème} semestre) :



- 16 janvier Conseil de cycle 1
- 17 janvier Séance de travail avec Sophie Beaumont, IEN de la zone
- 6-8 février Stage sur la [démarche actionnelle dans l'enseignement des LV](#)
- 6 février Réunion sur le DELF
- 11 février Conseil d'établissement
- 13 février Conseil d'école
- 18 février Consultation des parents sur le projet d'établissement
- 20 février Conseil des maitres sur la politique des langues (avec l'IEN)

Une enquête sur la politique des langues en primaire (enseignants) a été lancée ainsi qu'une étude sur le profil des élèves de CP en préparation du conseil des maitres du 20 février.

- 14 mars Conseil pédagogique suivi des conseils d'enseignements (du 1^{er} au 12 avril)
- 2 avril Conseil pédagogique
- 17 mai Journée pédagogique – Finalisation du projet
- 23-24 mai Mission EEMCP2 en anglais
- 30 et 31 mai Mission d'Ollivier Hunault, inspecteur général (groupe enseignement primaire) et de Sophie Beaumont, IEN de la zone Amérique du Nord et Sabine Menou, EEMCP2 d'anglais sur la zone Amérique du nord.
- 12 juin Adoption du projet d'établissement au conseil d'établissement

Le calendrier initial prévoyait une adoption avant les congés de décembre. Au regard des enjeux autour de la politique des langues, de la politique numérique et de l'importance de développer les pratiques pédagogiques autour de l'évaluation par compétences, l'adaptation des programmes à l'environnement canadien et la différenciation, il a été jugé préférable de reporter cette adoption à la séance du mois de juin 2019.

Entre temps, les discussions se poursuivent, et il conviendra d'adopter les grands principes du projet et de travailler à un calendrier de mise en œuvre.

3.4 Mission EEMCP2 au lycée jusqu'en juin 2019

Quatre missions EEMCP2 sont programmées en :

- Mathématiques : 21 et 22 février
- EPS : 14 et 15 février
- Cinéma audiovisuel : 21 et 22 mars
- Anglais : 23 et 24 mai

Une représentante des enseignants demande si le poste actuel d'EEMCP2 en mathématiques est menacé, dans le contexte de la fin de mission de Patrick Boissière.

Le proviseur répond par la négative. Le rôle des EEMCP2 est déterminant pour la formation dans la zone. Ceci étant, le statut est scruté de près par la cour des comptes donc il est important que les établissements exploitent pleinement cette richesse.



4. QUESTIONS DIVERSES

Le proviseur informe le conseil qu'il a reçu cinq questions diverses de la part des personnels :

Est-ce que les profs et les parents vont être sondés sur la politique des langues? Si le résultat du sondage est négatif, qu'est-ce qui se passera ?

Voir point 3.3 sur le projet d'établissement et la concertation en œuvre. C'est au conseil d'établissement qu'il appartient de d'adopter le projet d'établissement dans son ensemble. Instances / représentation

Est-ce qu'il y a un risque d'une perte d'effectifs si on propose ce dispositif aux familles ? Est-ce que nous avons les moyens de mettre en place les 3 heures par classe, soit +15 heures ? Contraintes financières/apports pédagogiques (classes effectifs chargés) ?

Les effectifs sont déjà en baisse et continueront à l'être tant que nous n'aurons pas défini une politique d'établissement cohérente de la PS à la terminale englobant la politique des langues.

La question de l'allocation des moyens ne repose pas sur des arbitrages binaires. Toutes les affectations de moyens seront transparentes et feront l'objet d'échanges en conseil de maîtres et en conseil pédagogique.

Une politique plurilingue pensée et labellisée mobilise toutes les langues et favorise le travail en équipe. Il appartient à chacun de la porter, de l'expliquer.

Une représentante des enseignants demande si les ajustements prévus vont nécessiter des moyens supplémentaires en anglais.

Le proviseur répond par l'affirmative.

La conseillère consulaire indique que ses échanges avec la communauté française indiquent que la question du bilinguisme est une préoccupation majeure de certains parents français. Les évolutions prévues vont dans le sens de certaines attentes sur le sujet.

Une représentante des enseignants indique qu'il n'y a pas d'opposition de principe à la mise en place d'une politique des langues. Pour la maternelle, la question porte plutôt sur le volume horaire envisagé qui paraît lourd, au regard de l'organisation actuelle des journées des petits.

Est-ce que notre politique des langues inclut des réflexions sur le FLE et l'accueil de nos enfants anglophones ? Ne risquons-nous pas de baisser la qualité de notre français en ajoutant de l'anglais ?

La politique des langues intègre nécessairement un volet FLE à la fois dans la mise en place de certifications (DELF, mais aussi en anglais et à terme dans toutes les langues enseignées) et dans la formation des enseignants pour mieux leur permettre de prendre en charge les difficultés rencontrées par des enfants non francophones ou qui sont exposés à d'autres langues que celles enseignées au lycée.

En maternelle : pourquoi 3 heures alors que le label de Section Internationale ne l'exige pas ? Quels sont les arguments en faveur de l'ajout du temps en anglais en maternelle ?

La politique des langues ne se réduit pas à la mise en place d'une section internationale. Les trois heures permettent d'allouer 45mn par jour (au lieu de 25mn et 30 mn en PS/MS) sur 4 jours. C'est une base de travail et un minimum pour mettre en place un enseignement en langue.

La même question peut être posée pour tous les enseignements de maternelle.



Une représentante des enseignants demande si ce volume de 3 h est flexible.

Le proviseur répond qu'une langue doit se travailler régulièrement. C'est dans cet esprit que ce volume est proposé mais la discussion est à poursuivre.

Pourquoi des groupes de niveaux sont constitués à partir du CP alors qu'en maternelle on envisage de travailler par classe en globalisant les anglophones et les francophones ?

Une politique des langues se met en place progressivement et les groupes de niveau ne se justifient pas si les élèves en sont au même stade. Cette discussion sera abordée entre autre lors du conseil des maitres du 20 février.

L'ordre du jour étant épuisé, le proviseur remercie les membres du conseil d'établissement et clôt la séance à 20h30.

Le secrétaire,

Pascaline Gaussoit

Le secrétaire
adjoint,

Sherine Nahmias

Le proviseur,

Philippe Courjault